DEMANDES POUR QUE SOIT SOUMIS À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01

MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102 – SECOND PROJET

MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier

Prénom et nom du responsable

2023	05	26
année	mois	jour

Fascicule nº : _____

DEMANDES POUR QUE SOIT SOUMIS À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Date(s) d'accessibilité : du 2023 (année) 05 (mois) 26 (jour) au 2023 (année) 06 (mois) 05 (jour)

Texte du titre du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance : Second projet du *Règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102*

Nous, soussignés, déclarons que nous sommes des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité (ou du secteur concerné par le règlement, la résolution ou l'ordonnance ci-dessus mentionné, le cas échéant) et demandons la tenue d'un scrutin référendaire sur (ce règlement, cette résolution ou cette ordonnance), conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

#	Nom (lettres moulées)	Prénom (lettres moulées)	Adresse (lettres moulées) (donnant droit à l'inscription sur la liste référendaire)	Zone concernée	Zone du domicile ou de la qualité	Qualité Par ordre de priorité	Article contesté du second projet de règlement	Signature
1.				A-42		☐ domicilié ☐ propriétaire d'un immeuble ☐ occupant d'un établissement d'entreprise ☐ copropriétaire d'un immeuble ☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise	Article 3	
2.				A-42		☐ domicilié ☐ propriétaire d'un immeuble ☐ occupant d'un établissement d'entreprise ☐ copropriétaire d'un immeuble ☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise	Article 3	
3.				A-42		☐ domicilié ☐ propriétaire d'un immeuble ☐ occupant d'un établissement d'entreprise ☐ copropriétaire d'un immeuble ☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise	Article 3	
4.				A-42		☐ domicilié ☐ propriétaire d'un immeuble ☐ occupant d'un établissement d'entreprise ☐ copropriétaire d'un immeuble ☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise	Article 3	

Outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale, la personne qui est habile à voter à plusieurs titres est <u>inscrite à un seul titre, selon l'ordre de priorité</u> suivant :

1º à titre de personne domiciliée;
2º à titre de propriétaire unique d'un immeuble;
3º à titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
4º à titre de copropriétaire indivis d'un immeuble;
5º à titre de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

DEMANDES POUR QUE SOIT SOUMIS À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Date(s) d'accessibilité : du 2023 (année) 05 (mois) 26 (jour) au 2023 (année) 06 (mois) 05 (jour)

Texte du titre du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance : Second projet du *Règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102*

Nous, soussignés, déclarons que nous sommes des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité (ou du secteur concerné par le règlement, la résolution ou l'ordonnance ci-dessus mentionné, le cas échéant) et demandons la tenue d'un scrutin référendaire sur (ce règlement, cette résolution ou cette ordonnance), conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

#	Nom (lettres moulées)	Prénom (lettres moulées)	Adresse (lettres moulées) (donnant droit à l'inscription sur la liste référendaire)	Zone concernée	Zone du domicile ou de la qualité	Qualité Par ordre de priorité	Article contesté du second projet de règlement	Signature
5.				A-42		☐ domicilié ☐ propriétaire d'un immeuble ☐ occupant d'un établissement d'entreprise ☐ copropriétaire d'un immeuble ☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise	Article 3	
6.				A-42		☐ domicilié ☐ propriétaire d'un immeuble ☐ occupant d'un établissement d'entreprise ☐ copropriétaire d'un immeuble ☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise	Article 3	
7.				A-42		☐ domicilié ☐ propriétaire d'un immeuble ☐ occupant d'un établissement d'entreprise ☐ copropriétaire d'un immeuble ☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise	Article 3	
8.				A-42		☐ domicilié ☐ propriétaire d'un immeuble ☐ occupant d'un établissement d'entreprise ☐ copropriétaire d'un immeuble ☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise	Article 3	

Outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale, la personne qui est habile à voter à plusieurs titres est inscrite à un seul titre, selon l'ordre de priorité suivant :

1º à titre de personne domiciliée;
2º à titre de propriétaire unique d'un immeuble;
3º à titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
4º à titre de copropriétaire indivis d'un immeuble;
5º à titre de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

DEMANDES POUR QUE SOIT SOUMIS À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Date(s) d'accessibilité : du 2023 (année) 05 (mois) 26 (jour) au 2023 (année) 06 (mois) 05 (jour)

Texte du titre du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance : Second projet du *Règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102*

Nous, soussignés, déclarons que nous sommes des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité (ou du secteur concerné par le règlement, la résolution ou l'ordonnance ci-dessus mentionné, le cas échéant) et demandons la tenue d'un scrutin référendaire sur (ce règlement, cette résolution ou cette ordonnance), conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

#	Nom (lettres moulées)	Prénom (lettres moulées)	Adresse (lettres moulées) (donnant droit à l'inscription sur la liste référendaire)	Zone concernée	Zone du domicile ou de la qualité	Qualité Par ordre de priorité	Article contesté du second projet de règlement	Signature
9.				A-42		☐ domicilié ☐ propriétaire d'un immeuble ☐ occupant d'un établissement d'entreprise ☐ copropriétaire d'un immeuble ☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise	Article 3	
10.				A-42		☐ domicilié ☐ propriétaire d'un immeuble ☐ occupant d'un établissement d'entreprise ☐ copropriétaire d'un immeuble ☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise	Article 3	
11.				A-42		☐ domicilié ☐ propriétaire d'un immeuble ☐ occupant d'un établissement d'entreprise ☐ copropriétaire d'un immeuble ☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise	Article 3	
12.				A-42		☐ domicilié ☐ propriétaire d'un immeuble ☐ occupant d'un établissement d'entreprise ☐ copropriétaire d'un immeuble ☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise	Article 3	

Outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale, la personne qui est habile à voter à plusieurs titres est <u>inscrite à un seul titre, selon l'ordre de priorité</u> suivant :

1º à titre de personne domiciliée;
2º à titre de propriétaire unique d'un immeuble;
3º à titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
4º à titre de copropriétaire indivis d'un immeuble;
5º à titre de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

DEMANDES POUR QUE SOIT SOUMIS À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Date(s) d'accessibilité : du

2023	05	26
année	mois	jour

au

2023	06	05
année	mois	jour

Texte du titre du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance : Second projet du *Règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102*

Nous, soussignés, déclarons que nous sommes des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité (ou du secteur concerné par le règlement, la résolution ou l'ordonnance ci-dessus mentionné, le cas échéant) et demandons la tenue d'un scrutin référendaire sur (ce règlement, cette résolution ou cette ordonnance), conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

_____

Nombre de demandes reçues : _____

Outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale, la personne qui est habile à voter à plusieurs titres est inscrite à un seul titre, selon l'ordre de priorité suivant :

1º à titre de personne domiciliée;
2º à titre de propriétaire unique d'un immeuble;
3º à titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
4º à titre de copropriétaire indivis d'un immeuble;
5º à titre de cooccupant d'un établissement d'entreprise.